Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 022-212203772-20260722-DB_2026_43-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité - Fraternité

COMMUNE DE TREVENEUC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 21 JUILLET 2026

Nombre de Conseillers Municipaux :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Date de convocation :
LE 16/07/2026

Délibération DB-2026-43

D'INSTALLATION D'UNE STELE COMMEMORATIVE EN HOMMAGE A ARMAND MALOUMIAN

L'An Deux Mil Vingt Six, le Vingt et Un Juillet à Dix-huit Heures le Conseil Municipal de TRÉVENEUC, Légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Tréveneuc sous la Présidence de SERANDOUR Marcel, Maire.

PRÉSENTS : BIGOURIE Séverine, CHARTIER Pierre-Yves, DESPOIX Maryse, DRILLET Alain, ESCANDE Bernard, GOULVEN Amélie, HIRIGOYEN Julie, KERVOËL Annick, LE ROUX Marie, SERANDOUR Marcel, SZYSZKA-COLLARD Sandrine et SZYSZKA Jean-Lou

ABSENTS REPRESENTES : CHAMPAGNE Isabelle, procuration à SERANDOUR Marcel - PELLAN Nicolas, procuration à Alain DRILLET

ABSENT : CLOCHET Jean-Jacques

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : SZYSZKA Jean-Lou

La séance est ouverte à dix-huit heures par Marcel SERANDOUR.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 relatif à la clause générale de compétence de la commune ;

Vu le projet présenté par l'Association des Sapeurs du Génie des Côtes-d'Armor (ASGCA), représentée par son président, le Lieutenant-colonel (R) Yves Bouyssou, visant à ériger une stèle en mémoire d'Armand Maloumian ;

Considérant le parcours exceptionnel d'Armand Maloumian (1928-2007), résistant de la première heure au sein de la 2e division blindée du Général Leclerc, déporté au Goulag pour avoir refusé d'abandonner sa nationalité française, écrivain engagé et figure marquante qui s'était établie à Tréveneuc par amour pour notre territoire ;

Considérant que l'ASGCA est en cours de dissolution et souhaite consacrer le solde de ses ressources à cette œuvre mémorielle plutôt qu'à un transfert d'actifs associatifs ;

Considérant la participation active et pédagogique des élèves du lycée technique Jean Monnet de Quintin pour la conception et la taille de cette stèle en pierre ;

Considérant l'opportunité de positionner ladite stèle sur le domaine public communal, de manière harmonieuse, à l'ombre de l'arbre situé à l'arrière du monument aux morts ;

Considérant que l'inauguration est projetée à l'occasion de la Sainte-Barbe, à la fin du mois de novembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal par :

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 022-212203772-20260722-DB_2026_43-DE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
14		

- ✓ **ACCEPTE** l'installation de la stèle commémorative en hommage à Armand Maloumian sur l'espace public communal situé à l'arrière du monument aux morts.

- ✓ **APPROUVE** le partenariat avec l'Association des Sapeurs du Génie des Côtes-d'Armor (ASGCA) et le lycée technique Jean Monnet de Quintin pour la réalisation de ce projet mémoriel.

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute convention ou tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet et à l'organisation de l'inauguration prévue en novembre 2026

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Jean-Lou SZYSZKA

Le Maire,
Marcel SERANDOUR

MAIRIE DE TREVENEUC (Côtes-d'Armor)